



## Abus d'honoraires de mon avocat sur la prestation compensatoire

Par fongj, le 10/01/2010 à 13:12

Après une lutte acharnée de 4 ans avec mon mari, je suis enfin divorcée depuis 1 mois. J'ai réussi à avoir une prestation compensatoire de 25000 euros sur les 35000 initialement réclamées.

A ce jour mon avocat me réclame 10%HT de cette prestation, soit 3000 euros TTC.

Je n'ai jamais signé de convention d'honoraires et mon avocat ne m'a jamais parlé de cet honoraire de résultat.

Est-ce légal de sa part et quels sont les recours juridiques ???

Si je refuse de payer cette somme, quels sont les risques??

Merci de votre aide.